RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00809
Numéro SIREN : 316 112 333
Nom ou dénomination : FEL INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2015 sous le numéro de dépôt 8755

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

FIDAL (JFB/AH)
Immeuble Crystal
ZAC Euralille - Romarin
59777 Euralille

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : FEL INVESTISSEMENTS

Numéro RCS : 316 112 333

Forme Juridique : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Numéro Gestion : 2009B00809

Adresse : 9023 rue Ampere Zi de la Houssoye
CS 60023
59932 La Chapelle d'Armentieres

Numéro du Dépôt : 2015R008755 (2015 8767)

Date du dépôt : 21/05/2015

---

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Date de l'acte : 30/03/2015

1 - Décision : Modification(s) relative(s) au(x) commissaire(s) aux comptes

---

Délivré à Lille Métropole le 21 mai 2015

Le Greffier,

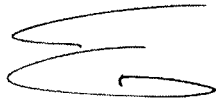

FEL INVESTISSEMENTS

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.901.430 euros
Siège social : 9023 rue André Ampère – Z.I. de la Houssoye – CS 60023
59932 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
316 112 333 RCS LILLE METROPOLE

Extrait du Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 mars 2015

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014

Le vendredi trente mars deux mille quinze à treize heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du Directoire.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henry BEAUDEUX, Président du Conseil de Surveillance.

Madame Nicole BEAUDEUX et Monsieur Louis BEAUDEUX sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le bureau de l'assemblée, ainsi constitué, désigne pour Secrétaire :

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 185.973 actions sur les 190.143 actions émises par la Société.

Par conséquent, le Président constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La SARL ECA AUDIT, premier Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, représentée par Monsieur Laurent BAUDOIN, est présente.

Monsieur Jean François VANNESTE, second Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

La suite omise comme inutile jusque…

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes sociaux arrêtés au 30 septembre 2014,
- le rapport de gestion du Directoire, le rapport du Conseil de surveillance et ceux des Commissaires aux Comptes,
- l'information sur l'appartenance des Commissaires aux Comptes à un réseau et sur les honoraires perçus par ce réseau au titre des prestations qui ne lui sont pas directement liées au contrôle légal,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

La suite omise comme inutile jusque...

- Nomination d'un nouveau second Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour les dépôts et formalités.

Le Président donne la parole à Monsieur Louis BEAUDEUX, Président du Directoire, pour la lecture du rapport du Directoire sur la gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, la présentation des comptes sociaux de la Société. Puis le Président donne lecture du rapport du Conseil de Surveillance. Lecture est ensuite donnée des rapports des Commissaires aux Comptes. Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

La suite omise comme inutile jusque...

CINQUIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale ayant pris connaissance :

- De la démission, depuis le 22 septembre 2014, du second Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Jean-François POTRIQUET,
- Du remplacement depuis cette date du second Commissaire aux comptes titulaire par le second Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Jean-François VANNESTE,

DECIDE :

- De désigner la Société COGEFIS AUDIT, domiciliée « Les Caryatides » - 24/26 bld Carnot – 59000 LILLE en qualité de second Commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, ayant obtenu :

Voix POUR : 185.973
Voix CONTRE : 0
ABSTENTION (valant CONTRE) : 0

est : adoptée.

La Société COGEFIS AUDIT a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

SIXIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, ayant obtenu :
Voix POUR : 185.973
Voix CONTRE : 0
ABSTENTION (valant CONTRE) : 0

est : adoptée.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT